

NOTE DE PRESENTATION du Compte Administratif 2022

1 . Eléments de contexte économique, social, budgétaire, évolution de la population...

En 2022, l'équipe municipale a poursuivi son programme électoral et a mis tout en œuvre pour l'avancement des différents projets d'investissement.

A noter l'orage de grêle du 22 juin dernier, d'une ampleur inédite, qui a impacté de nombreux bâtiments costellois (+ 3 000 000 € de dégâts).

Pour mémoire, le budget 2022 avait été équilibré sans augmentation de la fiscalité. Les résultats du compte administratif présentent des soldes positifs dans les deux sections.

Au conseil municipal du 7 mars dernier, les comptes administratifs 2022 ainsi que les comptes de gestion du trésorier (en adéquation) du budget général et de son budget annexe des activités économiques ont été approuvés ainsi que l'affectation des résultats.

Les restes à réaliser reflètent les travaux engagés mais non achevés ainsi que leurs financements respectifs en recettes. Leurs montants représentent 14 % des dépenses et 17 % des recettes de la totalité de l'inscription d'investissement votée au budget primitif du budget général 2022, qui vont permettre la continuité des opérations pluriannuelles.

Démographie costelloise : Depuis 2018, la commune en franchissant la barre des 7 000 habitants, relève 7059 hab. à ce jour (Les ratios, calculés ci-après, relatifs à la population, sont établis sur ce nombre).

2 . Priorités du Budget

Les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions et remboursements assurances exceptionnels) ont peu progressé (+ 1.19 %), contrairement aux dépenses qui ont augmenté (+ 8.51%) notamment au niveau des charges à caractère générale, avec la réparation de certains bâtiments grêlés en urgence et la décentralisation du ménage des locaux en entreprise ainsi que les honoraires d'avocats.

Malgré la hausse du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 le coût du personnel a baissé suite à la diminution des effectifs (notamment les agents de la médiathèque transférés à Roannais Agglomération).

Par ailleurs, la gestion des activités périscolaires confiée au centre social et culturel engendre un surcoût de charges dès 2022; ainsi que le coût de la supervision des caméras de la vidéoprotection qui monte en puissance ; Enfin une aide exceptionnelle à l'Ukraine s'est rajoutée aux dépenses habituelles.

Pour la partie investissement, la collectivité a axé ses priorités sur des travaux d'équipements. (voir chapitre 5)

D'autre part, une des priorités du budget d'investissement est maintenue pour trouver des partenaires subventionnant les équipements et projets envisagés. Ainsi, la courbe positive du taux de participation en 2022 est recensée et approche le 17% contre 15 % en 2021, 10 % en 2020, 8 % en 2019 et seulement 3 % auparavant.

Pour les autres recettes d'investissement, on notera cette année un Fonds de Compensation de la TVA plus bas eu égard aux plus faibles travaux de 2020 (assiette du fonds) et la réalisation d'un emprunt de 700 000 € en fin d'année.

D'autre part, l'épisode de grêle a impacté la gestion 2022 par la perception de plus de recettes relative aux premiers acomptes d'assurance et a nécessité de prévoir une écriture de provision exceptionnelle de 301 000 € afin de lisser cette recette exceptionnelle sur les exercices 2022 et 2023.

3 . Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL

| DEPENSES EN € | | CA 2021 | CA 2022 | évolution n/n-1 |
|---------------|--------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 1 415 287,58 | 1 763 242,07 | 347 954,49 |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 3 728 329,14 | 3 667 240,94 | -61 088,20 |
| 014 | ATTENUATIONS DE PRODUITS | 38 880,00 | 34 556,00 | -4 324,00 |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 887 260,49 | 1 123 291,31 | 236 030,82 |
| 66 | CHARGES FINANCIERES | 70 873,53 | 66 436,72 | -4 436,81 |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 16 051,31 | 25 998,46 | 9 947,15 |
| 68 | DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS | 0 | 301 000,00 | 301 000,00 |
| | Dépenses d'ordre | 267 203,08 | 829 699,49 | 562 496,41 |
| | TOTAUX | 6 423 885,13 | 7 811 464,99 | 1 387 579,86 |

| RECETTES en € | | CA 2021 | CA 2022 | évolution n/n-1 |
|---------------|-----------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 013 | ATTENUATIONS DE CHARGES | 6 883,26 | 103 443,86 | 96 560,60 |
| 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 328 517,90 | 365 332,97 | 36 815,07 |
| 73 | IMPOTS ET TAXES | 5 922 002,37 | 5 835 892,16 | -86 110,21 |
| 74 | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 686 282,96 | 677 833,65 | -8 449,31 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 67 189,28 | 134 191,61 | 67 002,33 |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 49 537,32 | 1 089 302,07 | 1 039 764,75 |
| | Recettes d'ordre | 141 134,31 | 218 216,51 | 77 082,20 |
| | Total des recettes de fonctionnement de l'exercice | 7 201 547,40 | 8 424 212,83 | 1 222 665,43 |
| 002 | Excédents antérieurs reportés | 399 608,07 | 177 270,34 | -222 337,73 |
| | TOTAUX | 7 601 155,47 | 8 601 483,17 | 1 000 327,70 |
| | Résultats de fonctionnement (excédents) | 1 177 270,34 | 790 018,18 | |

SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL

| | CA 2021 | CA 2022 |
|----------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 141 134,31 | 218 216,51 |
| 041 OPERATIONS PATRIMONIALES | 0,00 | 0,00 |
| 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 453 438,68 | 358 973,13 |
| DEPENSES D'EQUIPEMENT | 1 204 920,35 | 2 717 039,13 |
| 23 IMMOBILISATIONS EN COURS | 0,00 | 300 000,00 |
| 27 AUTRES IMMOB. FINANCIERES | 400,00 | 350,00 |
| TOTAL DEPENSES | 1 799 893,34 | 3 594 578,77 |
| RESTES A REALISER | 876 822,61 | 903 332,00 |

| | | |
|----------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| 001 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE | 1 400 491,23 | 1 992 252,20 |
| 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 267 203,08 | 829 699,49 |
| 041 OPERATIONS PATRIMONIALES | 0,00 | 0,00 |
| 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES | 1 739 269,95 | 1 136 176,56 |
| 13 SUBVENTIONS et PARTICIPATIONS D'INVESTISSEMENT | 379 421,28 | 109 822,84 |
| 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 0,00 | 700 048,00 |
| 27 AUTRES IMMOB. FINANCIERES | 5 760,00 | 5 760,00 |
| TOTAL RECETTES | 3 792 145,54 | 4 773 759,09 |
| RESTES A REALISER | 384 248,00 | 1 091 632,96 |

| | | |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Résultats de la section d'investissement à la clôture (excédents) : | <u>1 499 677,59</u> | <u>1 367 481,28</u> |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|

4 . Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)

Présentation consolidée du budget général et du budget annexe des activités économiques

| section | crédits ouverts | réalizations | restes à réaliser | crédits annulés |
|----------------------------|-----------------|---------------|-------------------|-----------------|
| Investissement | | | | |
| Dépenses | 6 629 200,00 | 3 596 778,77 | 992 335,56 | 2 040 085,67 |
| Recettes | 6 629 200,00 | 5 163 703,24 | 1 091 632,96 | 373 863,80 |
| Fonctionnement | | | | |
| Dépenses | 8 371 036,00 | 8 233 235,77 | 0,00 | 137 800,23 |
| Recettes | 8 371 036,00 | 9 231 964,33 | 0,00 | - 860 928,33 |
| Total général des dépenses | 15 000 236,00 | 11 830 014,54 | 992 335,56 | 2 177 885,90 |
| Total général des recettes | 15 000 236,00 | 14 395 667,57 | 1 091 632,96 | - 487 064,53 |

5 . Crédits d'investissement et le cas échéant crédits de fonctionnement pluriannuels

Les travaux de la section d'investissement 2022 ont bien progressés (+ 150 %) par rapport à l'année 2021.

On peut résumer ci-après les principales opérations d'investissement, y compris les travaux en régie, réalisés en 2022 comme suit :

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Réfection de la voirie (Parking devant Lycée Legrand, rues Dorian, Prajoux, Churchill, Jules le Bigot, allée Palombière, giratoire franchissable Carnot...) | 371 k€ |
| Réserves foncières (achat Chapelle des Plaines) | 120 k€ |
| Autres petites opérations et matériel | 343 k€ |
| Restaurant scolaire (Travaux) | 1 085 k€ |
| Entrée de ville (entré Pont Loire) | 133 k€ |
| Hôtel de Ville (aménagement 2 ^{ème} étage) | 97 k€ |
| Site du Pont de Rhins à EPORA | 203 k€ |
| Maison des sociétés (aménagement extérieur, façade et fibre) | 34 k€ |
| ILOT Carnot Libération (1 ^{ère} avance) | 300 k€ |
| Réhabilitation de l'éclairage public (programmes 2022) | 123 k€ |
| Travaux en régie réalisés par les services municipaux dans différents domaines (y compris 23 k€ pour plantation arbres, 19 k€ schéma déplacement et 19 k€ aménagement rue de la liberté) | 95 k€ |
| Berges du Rhins (premiers honoraires et frais divers) | 87k€ |

6 . Niveau d'épargne brute (ou CAF) et niveau d'épargne nette

En 2022, la valeur habituelle du niveau d'épargne brute a sensiblement remonté de 161 K€ la portant à hauteur de 1 175 k€ générée principalement par une hausse des recettes réelles de fonctionnement très importante liée aux premiers remboursements d'assurance très élevés suite au sinistre grêle du 22 juin 2022. (Cette année encore, aucun versement exceptionnel d'excédent du budget annexe des activités économiques n'est inclut).

Ainsi pour 2022, après déduction de l'annuité en capital de l'exercice de 359 k€, le niveau d'épargne nette s'élève à 816 825 € et reste encore satisfaisant. La baisse du capital de la dette à rembourser, suite au transfert du prêt médiathèque à Roannais Agglomération en début d'exercice, a eu un effet bénéfique sur l'autofinancement net.

7 . Niveau d'endettement de la collectivité

En 2022, un recours à l'emprunt en fin d'année, a permis de financer à hauteur de 700 000€ le restaurant scolaire à un taux très attractif fixe de 1%.

La structure de la dette communale est donc composée à fin 2022 de 7 prêts actifs dont 5 à taux fixes et 2 révisables. Aucun n'est répertorié complexe ou à risque, bien au contraire, ils sont tous très bien classés (A1) dans la charte de bonne conduite « Gissler ».

La collectivité a pu honorer ses paiements sans avoir recours à des lignes de trésorerie. Ainsi, au 31/12/2022, l'encours de la dette s'élevait à 3 705 681 €.

L'autofinancement brut dégagé par les résultats de la section de fonctionnement a atteint 1 175 702 € et représente 14.97 % des recettes réelles de fonctionnement contre 14.15 % en n-1.

8 . Capacité de désendettement (ratio de solvabilité)

Eu égard aux analyses financières des collectivités territoriales, une durée en années de désendettement comprise entre 0 et 7 années est très correcte. C'est toujours le cas pour la capacité de désendettement qui passerait à 3.15 années. (en attente fiche AEF 2022 de la DDFIP non disponible à ce jour)

AEFF = Analyse des Eléments Financiers Fondamentaux

9 . Niveau des taux d'imposition

Les taux de fiscalité 2022 sont restés identiques à ceux de 2021.

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale (appelée « taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) ») et institue un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette refonte est progressivement entrée en vigueur depuis 2020, et est complètement effective à compter du 1^{er} janvier 2023, puisque plus aucun foyer fiscal ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale en 2023.

Elle a également prévu un gel du taux de THRS (résidences secondaires) entre 2020 et 2022 qui s'est traduit par une suppression de ce vote du taux par les collectivités locales. A compter de 2023, le pouvoir de vote de taux de la THRS est rétabli pour les communes et les EPCI à fiscalité propre (Article 1636 B sexies et decies CGI).

Le vote du taux de taxe d'habitation est maintenant lié au taux de taxe foncière ou au taux moyen pondéré des taxes foncières.

Son taux ne pourra, par rapport à l'année précédente, augmenter plus ou diminuer moins que le taux de TFPB ou le TMP (taux moyen pondéré) des TF (taxes foncières).

Comparatif avec les taux moyens 2021 des communes de France (source « les collectivités locales en chiffres 2022 » - fiche 10-12a) :

| | | |
|--------------------------------|---------|---------|
| Taxe d'habitation : | 12.30 % | 24,44 % |
| Taxe sur le foncier bâti : | 38.51 % | 37,73 % |
| Taxe sur le foncier non bâti : | 53.19 % | 54,30 % |

10 . Principaux ratios

| Informations financières – ratios CA 2022 | Valeurs arrondies (pour 7 059 hab.) | Moyennes nationales de la strate |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------|
| 1 Dépenses réelles de fonctionnement / population | 976 €/hab | 849 €/hab |
| 2 Produit des impositions directes / population | 595 €/hab | 455 €/hab |
| 2 bis Produit des impositions directes (dont fiscalité reversée par Epci) / population | 752 €/hab | 622 €/hab |
| 3 Recettes réelles de fonctionnement / population | 1 163 €/hab | 1 040 €/hab |
| 4 Dépenses d'équipement brut / population | 416 €/hab | 278 €/hab |
| 5 Encours de dette / population | 525 €/hab | 691 €/hab |
| 6 DGF / Population | 47 €/hab | 148 €/hab |
| 7 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonct. Ratio CAF | 54.47 % | 57,1 % |
| 9 Dép. de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. | 88.2 % | 88.7 % |
| 10 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonct. | 35.8 % | 26.8 % |
| 11 Encours de la dette / recettes réelles de fonct. | 45.1 % | 66.4 % |

Commentaires :

Le ratio 1 montre les services rendus à la population. Le 2 celui de la pression fiscale, et le 3 les ressources réelles dont dispose la collectivité. Les ratios 4 et 10 dévoilent le niveau d'investissement entrepris par la collectivité et le taux d'équipement (effort d'équipement au regard de sa richesse, travaux en régie compris)

Le ratio 5 mesure l'endettement de la collectivité et le 11 la charge de la dette comparée à sa richesse.

Le ratio 6 constate la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité.

Le ratio 7 mesurant la charge de personnel, est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population. (à titre indicatif, il s'agit de la charge nette de personnel)

Enfin, le ratio 9 dégage la Marge d'Autofinancement Courant, c'est-à-dire la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

11 . Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au 31/12/2022, on constate que les dépenses nettes de personnel se sont élevées à 3 563 797 €.

| | |
|---------------------------------------------|-------------|
| Chapitre 012 « charges de personnel » : | 3 667 241 € |
| Chapitre 013 « Atténuation de charges » € : | -103 444 €* |

Les atténuations de charges comptabilisent les remboursements d'assurance pour le personnel en congés de longue maladie, ou les accidents du travail.

* Une rentrée dans les remboursements du prestataire retenu du lot «protection des agents et des élus » sur l'année a permis de récupérer les recettes du 2^{ème} semestre 2021 et d'une partie de 2022.

Le ratio 7 évoqué ci-dessus, à partir des charges nettes de personnel, représente 52,08 % des dépenses réelles de fonctionnement (hors chapitres 013 et 014).

Quant aux effectifs titulaires, ils s'établissent au 31 décembre 2022 à 70 emplois budgétaires dont 69,07 Equivalent Temps Plein d'emplois pourvus (contre 75 et 74,03 en 2021) auxquels se rajoutent 21 agents non titulaires représentant 19,60 E.T.P.T. (contre 20 et 18,20 en 2021)